

Index AI : PRE01/159/2012  
27 March 2012

## **Les autorités saoudiennes interdisent à un défenseur des droits humains de se rendre aux États-Unis**

L'interdiction de voyager imposée à un défenseur saoudien des droits humains juste avant qu'il ne se rende aux États-Unis afin de suivre des cours sur la démocratie doit être levée immédiatement, a déclaré Amnesty International mardi 27 mars.

Waleed Abu al Khair, 33 ans, avocat spécialisé dans la défense des droits humains, a déclaré qu'il ne lui avait pas été permis de quitter le pays, à quelques jours du début de son cursus de six semaines à l'université de Syracuse, dans l'État de New York.

« L'interdiction de voyager visant Waleed Abu al Khair est complètement arbitraire et porte atteinte à son droit à la liberté de mouvement ; elle semble en outre enfreindre les règles et réglementations en vigueur en Arabie saoudite », a souligné Ann Harrison, directrice adjointe par intérim du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International.

« Les autorités saoudiennes doivent lever cette interdiction injustifiée sans attendre et permettre à Waleed Abu al Khair de se rendre aux États-Unis pour y poursuivre son éducation. »

Waleed Abu al Khair s'était inscrit au cursus Leaders for Democracy Fellows de la Maxwell School, au sein de l'université de Syracuse, qui est financé par le département d'État américain, et il devait commencer les cours lundi 26 mars 2012.

Le 21 mars, il a cependant été convoqué au bureau des enquêtes et des poursuites judiciaires du ministère de l'Intérieur, dans sa ville de Djedda, où on lui a indiqué qu'il lui était interdit de voyager, pour des « raisons de sécurité ».

Quand il a demandé les raisons exactes, on lui a répondu : « Nous ne connaissons pas les détails ; notre mission est de vous informer de l'interdiction. »

Le 24 mars, jour où il devait assister à une réception à New York avec les autres étudiants, Waleed Abu al Khair a appris qu'aucun délai n'avait été fixé pour la levée de l'interdiction.

Le droit saoudien dispose qu'une interdiction de voyager ne peut résulter que d'une décision judiciaire émanant du ministre de l'Intérieur pour des raisons bien précises en rapport avec la sécurité, et qu'elle doit être imposée pour une durée donnée.

« L'interdiction de voyager concernant Waleed Abu al Khair ne résulte pas d'une décision judiciaire, et les " raisons de sécurité " invoquées pour la justifier n'ont pas été précisées et prêtent à de nombreuses interprétations », a poursuivi Ann Harrison.

« Le moins que l'on puisse dire est que cette interdiction de voyager est injuste. Pour le reste, nous ne pouvons que spéculer sur les raisons ayant pu pousser les autorités saoudiennes à prendre une telle décision, mais il est très probable qu'elle soit en rapport avec son action ou celle de sa femme en faveur des droits humains. »

L'épouse de Waleed Abu al Khair, Samar Badawi, défenseuse des droits des femmes, s'est vu remettre le prix International Women of Courage par Hillary Clinton, la secrétaire d'État américaine, et Michelle Obama, la Première dame des États-Unis, le 8 mars 2012. On ignore si cette récompense et l'interdiction de voyager sont liées.

Waleed Abu al Khair s'est toutefois rendu au Koweït début mars pour y assister à une conférence sur les droits des femmes, sans rencontrer aucun problème.

Les interdictions de voyager prononcées contre ceux qui demandent davantage de respect pour les droits humains en Arabie saoudite sont fréquentes.